

REUNION du 14 avril 2021

Le 8 avril 2021, convoqué le Conseil Municipal de la Commune de St Martin de Bienfaite La Cressonnière, pour le 14 avril 2021.

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 05 mars 2021
- Délibération – Subventions 2021
- Délibération sur la destination de la maison de la Cressonnière
- Budget 2021
- Délibération – Vote des taux de fiscalités
- Questions diverses

Le 14 avril à 16h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur de MENEVAL, Maire.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, la séance n'a pu être tenue publiquement.

Présents : M. C.de MENEVAL ; M. BOISSIERE, M. SEHIER, M. DESBONNETS, M. POTTIER, Mme LEFRANCOIS, M. PINOT, Mme COTTING, M. BREZOT

Absents excusés: M. LORBER donne pouvoir à M ; de MENEVAL

M. CARY donne pouvoir à M. BOISSIERE

Secrétaire: M. BOISSIERE

Approbation du CR du 05.03.2021

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 05 mars 2021

SUBVENTIONS 2021

M. de MENEVAL propose à l'assemblée les subventions accordées pour 2021 :

Organisme de regroupement :

SDIS : 9 140 €

Fonctionnement de Droit Privé :

Souvenir français	50 €
ADMR Orbec	200 €
Refuge Animal Augeron	398,70 €
3 IFA 5	60 €
Anciens combattants FNACA Orbec	50 €
Anciens combattants Orbec	50 €
Fondation du Patrimoine	50 €
Association Joie de Vivre	50 €
Secours Catholique	200 €
Amis du Patrimoine Bienfaitois	2350 €
APE	860 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents

MAISON DE LA CRESSONNIERE

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder à la vente de la maison de la Cressonnière cadastrée n°267 et 50.

En effet, cette maison est actuellement vide et nous considérons que la remise en état coûterait trop cher compte tenu des finances qui ont été mis à mal par les diminutions importantes de la DGF et des subventions aux petites communes.

Commune de moins de 2000 habitants, nous n'avons pas besoin de faire appel à une évaluation des domaines.

Par précaution, la délibération acceptée, nous inscrivons en recettes d'investissement la somme de 80 000€ étant bien entendu que la somme récupérée de cette vente sera intégralement versée.

Le Conseil donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce processus et réaliser des contrôles techniques obligatoires à une telle vente.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

BUDGET 2021

M. MARTIN, trésorier de Livarot et invité par M. le Maire, fait lecture du Budget Primitif 2021 qui donne le résultat suivant :

En INVESTISSEMENT Dépenses et Recettes équilibrées à	109 667 €
En FONCTIONNEMENT Dépenses et Recettes équilibrées à	346 798.43 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une augmentation des taxes des contributions directes de 2021 de 2% :

TAXE HABITATION		Produit correspondant	8 978 €
TAXE FONCIERE	43.67%	Produit correspondant	140 399 €
TF NON BATIES	37.67%	Produit correspondant	22 640 €
		Coefficient correcteur	- 36 744 €
		TOTAL	135 273 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents

M. de MENEVAL remercie M.MARTIN de sa venue et de son analyse très claire du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers